

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 11 mars 2019

Le 11 mars deux mil dix-neuf, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle de la mairie, sous la présidence de M. Éric DAVID, Maire de Le Bailleul.

Étaient présents : Louis DOBER, Christian FOURNIER, Ghyslaine MOUSSET, Liliane FREY, Sophie ALLORY, Philippe BOURGOIN, Christine POISSON, Hervé JANVRIN, Mme Justine LABE (arrivée à partir de la délibération n°37), M. Jean-Baptiste MOUSSOLO, Stéphanie GERVAIS, Emmanuel SECHET.

Absents excusés : Michèle RABOUIN (procuration à Louis DOBER), Martial HUREL.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance du 14 janvier 2019 ; sans observation.

Date de convocation : 04 mars 2019

Date d'affichage : 18 mars 2019

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Membres en exercice : 15

Membres qui ont pris part à la délibération : 14

M. Christian FOURNIER a été nommé secrétaire.

Délibération n° 28

Décision Modificative – BP Commune

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il ne peut plus être fait de dépenses d'investissement sur le budget 2018, hormis les dépenses inscrites en restes à réaliser.

C'est pourquoi il faut procéder à une Décision Modificative L1612-1 qui autorise une ouverture de crédits avant le vote du BP.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide une ouverture de crédit pour les dépenses d'investissement suivantes :

Société ou Entreprise	Intitulé de la dépense	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Imputation comptable
CONTY	Installation routeur télétravail	993,00 €	1 191,60 €	2051 - Immobilisations incorporelles
CONTY	Barette mémoire	135,00 €	162,00 €	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique
SEGILOG	COMEDDEC	680,00 €	816,00 €	2051 - Immobilisations incorporelles
BENARD	Étagère armoire à vaisselle – salle polyvalente	140,00 €	168,00 €	2184 - Mobilier
Sarl PICHON	Toiture Église	19 142,05 €	22 970,46 €	2313 – Construction
LH DEPANNAGE	Eglise : Déplacement coffret et modification du réseau de gaz	520,00 €	624,00 €	21318 - Autres bâtiments publics
AIR&GEO	Bornage Rue d'Anjou	903,03 €	1 083,64 €	2111 - Terrains nus
Consorts TESSIER, DUBOIS, BESNARD	Achat terrains	–	100 800,00 €	2111 - Terrains nus
QUALIPLAQUE	École : réfection toiture	2 813,00 €	3 375,60 €	2313 – Construction

Vote à main levée : unanimité

Délibération n° 29

Vente Terrain Lotissement Pré Madame – parcelle ZR 247

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de vendre le lot n°8 du lotissement Le Pré Madame, situé au 25 rue du Pré Madame, cadastré section ZR n°247, d'une surface de 957m² à Monsieur Nyona DOGBO,

au prix de 27 € TTC le m², soit un prix de 25.839 €, avec une TVA sur marge négative, de prévoir que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur, et que le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous actes notariés s'y rapportant.

Vote à main levée : unanimité

Délibération n° 30

Convention 2019 avec l'Amicale VILDIS

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la convention doit être mise à jour dans le cadre de la création par la Communauté de communes du service commun « Production de repas » et de la fin du Syndicat Mixte de Restauration (SMR).

Il rappelle que la précédente convention liait l'Amicale à la Communauté de communes, au Syndicat Mixte de Restauration, au CCAS, et à la Ville de Sablé sur Sarthe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la mise à jour de la convention suite à la disparition du Syndicat Mixte de Restauration.

Vote à main levée : unanimité

Délibération n° 31

Mutualisation charges état-civil 2018

M. le Maire rappelle qu'en l'application du mécanisme compensatoire, suite la Loi NOTRE, concernant les critères de mutualisation des charges d'état civil induites par la présence d'un établissement hospitalier sur la commune :

« A défaut d'accord entre les communes concernées sur leurs contributions respectives ou de création d'un service commun chargé de l'exercice de ces compétences, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'État ».

La contribution est due chaque année au titre des dépenses constatées l'année précédente.

Ainsi pour l'exercice 2018, le coût réel des actes d'état-civil de la commune sera facturé comme suit :

- Acte Naissance : 83,38 €
- Acte Décès : 120,04 €

Vote à main levée : unanimité

Délibération n° 32

Suppression des pénalités de retard sur Décompte Général et Définitif – Salle polyvalente

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et M. Louis DOBER, Adjoint en charge des finances,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la suppression des pénalités de retard concernant les travaux de la salle polyvalente, pour l'entreprise suivante :

Entreprise SPBM – Lot 6 menuiseries extérieures aluminium, pour un montant de : **2 100 €**

Vote à main levée : unanimité

Délibération n° 33

Tarifs Salle Polyvalente

Après avoir délibéré, sur proposition de la commission finances, le Conseil Municipal valide les tarifs de la salle communale comme suit, applicables au **1^{er} janvier 2019**.

PRESTATIONS LOCATIONS DE SALLES 2019	ASSOCIATIONS / ENTREPRISES ET PARTICULIERS EXTERIEURS			PARTICULIERS / ENTREPRISES DE LE BAILLEUL - 20 %			ASSOCIATIONS COMMUNALES - 50 %		
	Forfait Week-end et Jour Férié	Samedi ou Dimanche De 8 h à 20 h	Semaine/jour du lundi au vendredi	Forfait Week- end et Jour Férié	Samedi ou Dimanche De 8 h à 20 h	Semaine/jour du lundi au vendredi	Forfait Week-end	Samedi ou Dimanche De 8 h à 20 h	Semaine/jour du lundi au vendredi
Salle Club	200 €		100 €	160 €		80 €	100 €		50 €
Grande Salle	350 €	200 €	150 €	280 €	160 €	120 €	175 €	100 €	75 €
Salle Multi- Activité	170 €	–	100 €	136 €	–	80 €	85 €	–	50 €
Grande salle + Salle Club	450 €	–	250 €	360 €	–	200 €	225 €	–	125 €
Grande Salle + Salle Multi- Activité	420 €	—	250 €	336 €	—	200 €	210 €	—	125 €
3 Salles (Club + Grande salle + Multi- Activité)	570 €	–	350 €	456 €	–	280 €	285 €	–	175 €
Spectacle	750 €	–	750 €	600 €	–	600 €	375 €	–	375 €

PRESTATIONS ANNEXES – ASSOCIATIONS, ENTREPRISES ET PARTICULIERS EXTÉRIEURS						
SALLES	Forfait Chauffage (du 01/10 au 30/04)	Pénalité	Caution Salle	Caution Tri sélectif	Forfait Cuisine	Location Vaisselle
Salle Club	20 €	160 €	200 €	100 €	95 €	0,40 € / couvert
Grande Salle	50 €	160 €	1 000 €			
Salle Multi- Activité	20 €	160 €	200 €			

PRESTATIONS ANNEXES – ASSOCIATIONS, ENTREPRISES ET PARTICULIERS DE LA COMMUNE – 20 %						
SALLES	Forfait Chauffage (du 01/10 au 30/04)	Pénalité	Caution Salle	Caution Tri sélectif	Forfait Cuisine	Location Vaisselle
Salle Club	16 €	160 €	200 €	100 €	76 €	0,32 € / couvert
Grande Salle	40 €	160 €	1 000 €			
Salle Multi- Activité	16 €	160 €	200 €			

PRESTATIONS ANNEXES – ASSOCIATIONS COMMUNALES
- 50%

SALLES	Forfait Chauffage (du 01/10 au 30/04)	Pénalité	Cautions Salle	Cautions Tri sélectif	Forfait Cuisine	Location Vaisselle
Salle Club	10 €	160 €	200 €	100 €	47,50 €	Gratuit
Grande Salle	25 €	160 €	1 000 €			
Salle Multi-Activité	10 €	160 €	200 €			

Les associations ont droit à une gratuité totale. Pour la deuxième location, le forfait cuisine et / ou chauffage sera appliqué.

Vote à main levée : unanimité

Délibération n° 34

Tarif Salle Polyvalente pour PSSL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde à titre exceptionnel, la location de la salle polyvalente, au Pôle Santé Sarthe et Loir, pour un tarif de : 150 € + un forfait cuisine à 47,50 € par journée.

Ainsi pour les 15 et 22 décembre 2018, la tarification sera de : 197,50 x 2 soit **395 €**.

Vote à main levée : unanimité

Délibération n° 35

Tarifs photocopies pour les Associations

Depuis 2017, le tarif des photocopies couleurs refacturées aux associations était de 0,07 €.

Après vérification sur les factures de notre fournisseur l'entreprise TOUILLER celui-ci nous facture 51,042 € les 1 000 pages et 8,51 € de frais de recyclage.

Il est proposé une augmentation de 1 centime pour le tarif des photocopies associations soit 0,08 € à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tarif de 0,08 € pour la refacturation des photocopies couleurs aux associations.

Vote à main levée : unanimité

Délibération n° 36

Dossier Aide Sociale

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'aide sociale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à une aide et autorise le Maire à transmettre la demande au CIAS de Sablé-sur-Sarthe.

Vote à main levée : unanimité.

Délibération n° 37

Demande gratuité salle polyvalent – Groupe Théâtral du Bailleul

M. DOBER quitte la salle pour ne pas prendre part à la délibération.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Groupe Théâtral du Bailleul, a fait une demande écrite, pour une gratuité totale ou partielle de la salle polyvalente, à l'occasion de son 40^{ème} anniversaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde la gratuité de la cuisine au GTB, lors de sa location du 29 et 30 juin 2019.

Vote à main levée : 7 pour, 0 contre, 5 absentions

Délibération n° 38

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Suite au diagnostic du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal présenté en juin dernier, la Communauté de communes de Sablé sur Sarthe a réalisé le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Il présente les orientations générales des politiques ainsi que les objectifs de modération de la consommation de l'espace.

La coopération, la cohésion et la solidarité, exprimée au travers de l'armature territoriale, constituent les fondations sur lesquelles est construit le PADD, porté par une ambition forte : Un territoire innovant engagé dans la lutte contre le dérèglement climatique et valorisant la qualité du cadre de vie.

Cette ambition s'articule autour de 5 axes :

- Préparer l'avenir du territoire et conforter son positionnement stratégique
- Renforcer et développer l'activité économique et l'emploi
- Accueillir la population
- Organiser les espaces de connexion et les mobilités
- Préserver et valoriser les richesses environnementales, paysagères et patrimoniales

Conformément à l'article L153-12 du code de l'Urbanisme un débat sur le projet de de PADD a été débattu au sein du conseil communautaire du 20 décembre 2018. Il convient à présent que chaque conseil municipal débatte également des orientations générales du PADD.

Après avoir entendu la présentation synthétique du projet par M. le Maire et M. DOBER Adjoint (support également envoyé aux conseillers par mail),

Il est fait rapport de la tenue des débats suivants :

- Plusieurs élus ont exprimé leur scepticisme et pensent que le projet est un peu ambitieux,
- Les conseillers s'interrogent sur cette notion de densité moyenne,
- La priorité serait de déclasser les terrains en zone humide,
- Développer les moyens de transport,
- Est soulevée la question de vigilance au problème des médecins et professions de santé sur le territoire,
- Le PLUi, en restreignant les constructions, aura des conséquences locales démographiques mais aussi économiques (entreprises et artisanat).

M. le Maire propose de clôturer le débat s'il n'y a d'autres questions ou observations. Les membres du Conseil Municipal s'accordent à clore ce débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Considère que conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Prend acte des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD portant sur l'élaboration du PLU ;

Dit que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage durant un mois en mairie ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Éric DAVID.